

Séance du 19 juin 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf juin à 20H30, le Conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-8 du CGCT, la séance a été publique.

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GENTER Bernard, Madame BACHE Christine, Monsieur GAUCHER Alain, Madame BOKSEBELD Virginie, Madame DEGRIS Monique, Monsieur LHERITIER Jean-Paul, Monsieur ROUX Patrice, Monsieur GRISVARD Joël, Madame DE PRA Catherine, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame BERTIN Sabine, Madame PAUL Delphine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame LANG Emmanuelle, Monsieur HUSSON Anthony et Monsieur HONORE Samuel.

Etaient absents avec pouvoir :

Madame PINTAURI Angélique donne pouvoir à Monsieur HONORE Samuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame BACHE Christine a été élue **secrétaire**.

Le Maire certifie avoir transmis au contrôle de légalité le 23/06/2014 et affiché le compte-rendu de cette séance le 24/06/2014

Date de convocation : 12 juin 2014

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2014
- Rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2013
- Convention pour les dissimulations de réseaux d'orange route de Toul
- Subvention à l'association départementale des anciens combattants d'Indochine de la Meuse
- Remboursement des visites médicales pour le personnel du service technique
- Fixation du prix des affouages 2014/2015 et approbation du règlement intérieur et des modalités d'inscriptions
- Contrat pour ouverture de crédits de Trésorerie (ligne de Trésorerie)
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Affaires diverses

Madame Le Maire propose de supprimer l'ordre du jour suivant :

- Rapports annuels sur les services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2013

Séance du 19 juin 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2014

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers ayant une adresse mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité

Délibération n° 14-53 : Protocole d'accord et convention relatifs à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange route de Toul

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'afin de fixer les modalités techniques, juridiques et financières pour la mise en œuvre de l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications existants route de Toul, un protocole d'accord et une convention avec Orange est obligatoire.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise **à l'unanimité** des membres présents ou représentés Madame le Maire à signer les pièces contractuelles nécessaires au traitement de cette opération, à savoir le protocole d'accord et la convention avec Orange pour l'effacement d'équipements de communications électroniques aériens existants situés route de Toul, travaux qui devront se réaliser au cours de l'année 2014.

Délibération n° 14-54 : Remboursement des visites médicales pour le personnel du service technique

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du renouvellement du permis de conduire poids lourds des agents du service technique, les agents doivent passer une visite médicale obligatoire.

Les médecins ne souhaitent pas être payés par mandat administratif, de ce fait les agents doivent en faire l'avance.

Compte tenu que le permis poids lourds est nécessaire pour les besoins du service, Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder au remboursement de cette visite (actuellement de 33 €) aux agents.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés, décide de rembourser aux agents concernés les honoraires médicaux dans le cadre de la visite pour le renouvellement du permis poids lourds.

Délibération n°14-55 Subvention à l'association départementale des anciens combattants d'Indochine de la Meuse

Madame le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de subvention de la part de l'association départementale des anciens combattants d'Indochine de la Meuse permettant de financer le projet d'une stèle des Combattants d'Indochine Morts pour la France et dont l'implantation est prévue à St Mihiel. Sur cette stèle sera inscrits les noms et prénoms des anciens combattants tombés au champ d'honneur en Indochine dont fait partie un habitant de la Commune : Monsieur CLAUDE Jean.

Madame le Maire propose de participer à ce projet en allouant à cette association le montant de 100 euros.

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstentions : 0

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés, accepte d'allouer à l'association départementale des anciens combattants d'Indochine de la Meuse la somme de 100 euros afin de participer au financement de cette stèle.

Délibération n°14-56 : Fixation des prix des affouages 2014/2015 et approbation du règlement intérieur et ses modalités d'inscription

Madame Virginie BOKSEBELD, adjointe au Maire en charge de la Forêt, propose d'augmenter le prix des affouages à 50 euros le prix unitaire de l'affouage et d'approuver le règlement intérieur et ses modalités d'inscription pour la saison 2014/2015. Elle présente également le règlement de stockage du bois des affouages. Ce nouveau tarif et ces différents documents ont été approuvés lors de la commission forêt du 18 juin dernier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'**unanimité** des membres présents ou représentés :

Votants : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- **accepte** que le montant de la part d'affouage soit augmenté et qu'il soit fixé à 50 euros pour la saison 2014/2015
- **approuve** le règlement intérieur et ses modalités d'inscription
- **approuve** le règlement de stockage du bois des affouages

Délibération n° 14-57 : Contrat pour ouverture de crédits de Trésorerie (ligne de Trésorerie)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de contracter auprès de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, une ligne de trésorerie destinée à faciliter l'exécution budgétaire. Madame le Maire expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes de paiement et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés. Madame le Maire précise que cette ligne de Trésorerie est conclue pour une durée d'un an, renouvelable chaque année par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, prend en considération et **approuve** la proposition de Madame le Maire, et après avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres présents ou représentés:

- Décide de demander à la **CAISSE REGIONALE de CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE**, l'attribution d'une ligne de trésorerie de 250 000,00 euros (deux cent cinquante mille euros), aux conditions de taux fixées à la date de signature du contrat, à savoir le taux appliqué sera l'Euribor 3 mois Jour augmenté d'une marge de 1,850%, les frais de dossiers étant de 0,20% du montant autorisé de la ligne de trésorerie. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune, et en cas de non-renouvellement de la Ligne de Trésorerie, la totalité des utilisations à l'échéance annuelle.
- Prend l'engagement :
 1. d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
 2. d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget)
- Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts.
- Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire, pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE** et l'acceptation de toutes les conditions qui y seront insérées.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention: 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 28 mars 2014

▶ Marché de travaux: Fouille pour le réseau d'éclairage public rue Simone Veil attribuée à la société SET pour un montant de 1 892,80 € HT

▶ Marché de travaux: Entretien du terrain de foot (décompactage, regarnissage et traitement) attribué à la société TECHNIGAZON pour un montant de 1 680,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture d'une herse à gazon traction mécanique traînée et d'un rouleau de 2 mètres de large confiée à la société BOULANGER pour un montant global de 2 860,00 € HT

▶ Marché de service: Etudes et suivi des travaux de la voie communale n°4 à VACON confiée au cabinet S.E.T.R.S pour un montant de 500,00 € HT

▶ Marché de travaux: Réparation d'un garde-corps de pont à Vacon confiée à la société GENTIL pour un montant de 600,00 € HT

▶ Marché de service: Permis poids lourd d'un agent communal (1 examen de code, 1 examen plateau, 1 examen conduite) confiée à la société GO FORM'ACTION pour un montant de 1 640 € TTC.

▶ Signature de l'avenant n°1 des travaux de reprise de concession à l'état d'abandon avec la société FINALYS ENVIRONNEMENT pour un montant de 20 728, 00 € HT représentant une plus-value de 10,28% faisant passer le marché de 201 573,00 € HT à 222 301,00 € HT.

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose au réservoir de VOID-VACON d'un point d'éclairage, d'une prise de courant et d'un tableau général confiée à la société SAUR pour un montant global de 979,80 € HT

▶ Marché de fourniture: Fabrication et pose d'une assise à l'abri de bus confiées à la SARL HOUSSARD pour un montant de 359,00 € HT

▶ Marché de fourniture: Fourniture et remplacement de 4 batteries pour l'ascenseur de la Mairie confiée à société FELLER pour un montant de 359,83 € HT

▶ Marché de travaux: Travaux sylvicoles et environnementaux confiés à l'Office National des Forêts pour un montant de 20 287,12 € HT conformément au programme de travaux validé par le Conseil Municipal

▶ Signature de l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école primaire avec le cabinet LSW ARCHITECTES pour un montant de 2 800,00 € HT représentant une plus-value de 0,8% faisant passer le marché de 35 000,00 € HT à 37 800,00 € HT.

▶ Marché de fourniture: Fourniture et pose d'un panneau de chronométrage multisports niveau départemental et régional à la salle J.L Gilbert confiée à la société BODET SPORTS pour un montant de 1 990,00 € HT

▶ Marché de service : Contrat de maintenance du panneau d'affichage de la salle J.L Gilbert confié à société BODET SPORTS pour un montant annuel de 310,00 € HT

57-2014

Le conseil Municipal prend acte de ces décisions

Séance du 19 juin 2014
COMMUNE DE VOID-VACON

Délib.14-53 : Protocole d'accord et convention relatifs à l'opération d'enfouissement des réseaux d'Orange route de Toul

Délib.14-54 : Remboursement des visites médicales pour le personnel du service technique

Délib.14-55 : Subvention à l'association départementale des anciens combattants d'Indochine de la Meuse

Délib.14-56 : Fixation des prix des affouages 2014/2015 et approbation du règlement intérieur et ses modalités d'inscription

Délib.14-57 : Contrat pour ouverture de crédits de Trésorerie (ligne de Trésorerie)
Décisions prises en vertu de l'article L2122-22

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Bernard GENTER	
Christine BACHE	
Alain GAUCHER	
Virginie BOKSEBELD	
Monique DEGRIS	
Jean-Paul LHERITIER	
Patrice ROUX	
Joël GRISVARD	
Catherine DE PRA	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine BERTIN	
Delphine PAUL	
Isabelle LIEGEOIS	
Emmanuelle LANG	
Angélique PINTAURI	Procuration à Samuel HONORE
Anthony HUSSON	
Samuel HONORE	